



Condanation penale angleterre

Par **john62**, le **09/07/2009** à **12:13**

Bonjour,
il y a peu de temps je me suis fais controler positif à un test d'alcoolemie effectuer en Angleterre, je suis allés au tribunal j'ai été relaché jusqu'au jugement fin septembre en ANGLETERRE; Quels sont les riques encourus si je ne m'y presente pas. Serais-je condamnés en FRANCE.
Merci

Par **Tisuisse**, le **09/07/2009** à **13:47**

Bonjour,

Si la France a conclu des accords de réciprocité avec l'Angleterre, l'amende qui sera prononcée contre vous devra être payée. Vous serez aussi condamné à une interdiction de conduire au Royame Uni pour un certain temps, voire de la prison mais tant que vous ne mettez pas le pied de l'autre côté de la Manche, rien à craindre. De plus, vous ne pouvez pas faire l'objet d'un quelconque retrait de points sur votre permis français ni de suspension ou d'annulation de votre permis français. Sachez cependant que votre condamnation par les tribunaux de sa Gracieuse Majesté pourrait fort bien être communiquée à la justice française et cette dernière, en cas de délit similaire sur nos route, saura bien ressortir cette histoire et vous condamner plus fortement. C'est donc à vous de voir.

Par **john62**, le **11/07/2009** à **13:16**

Bonjour,

Je vous remercie de m'avoir répondu aussi vite.

Je comprend vos explications, donc d'un point de vu français je ne risque rien, tant que je ne commais pas d'infraction grave.(c'est bien ça?)

Serais-je tenu au courant de la decision du tribunal anglais?

Si je me risque a retourner en angleterre malgres un interdiction est-ce qu'ils pourront m'interpeller.

Merci.

Par Tisuisse, le 11/07/2009 à 15:12

Rien sauf le paiement de l'amende car les autorités britanniques vont demander aux autorités françaises d'effectuer, pour son compte, le recouvrement de cette amende.